

21 mars 2022

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2021 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 1 323 000 francs et net de 1 152 000 francs, recettes déduites, soit:

- Délibération I: 1 268 500 francs brut, destinés à divers travaux d'aménagement intérieur et à des exigences d'exploitation du Musée Ariana, situé sur la parcelle 5352, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire une participation de 171 000 francs financée par le compte de bilan fonds de tiers et «acquisitions et projets» du Musée Ariana (rubrique 2093.028 au bilan), soit 1 097 500 francs net;**
- Délibération II: 54 500 francs destinés aux équipements informatiques, de téléphonie et de sécurité du Musée Ariana.**

Rapport de M^{me} Paule Mangeat.

Cette proposition du Conseil administratif a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 7 septembre 2021. La commission, sous la présidence de M. Daniel Dany Pastore, l'a étudiée lors d'une séance unique le 23 février 2022. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Alicia Nguyen que la rapporteuse remercie pour la qualité du travail effectué.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 268 500 francs, dont à déduire une participation de 171 000 francs financée par le compte de bilan fonds de tiers et «acquisitions et projets» du Musée Ariana

(rubrique 2093.028 au bilan), soit 1 097 500 francs net destinés à divers travaux d'aménagement intérieur et à des exigences d'exploitation du Musée Ariana, situé sur la parcelle 5352, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 268 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, soit 1 097 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 54 100 francs destiné aux équipements informatiques, de téléphonie et de sécurité du Musée Ariana, situé sur la parcelle 5352, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 54 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2026.

Séance du 23 février 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de MM. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti, et Sébastien Schmidt, adjoint de direction, ainsi que de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de M^{mes} Martine Koelliker directrice adjointe du département, et Isabelle Naef Galuba, directrice du Musée Ariana

M^{me} Perler introduit la proposition PR-1474 concernant le Musée Ariana. Elle cède la parole à M. Meylan qui énonce les deux propositions de crédits.

M^{me} Galuba indique que le Musée Ariana est particulier, notamment par son architecture et sa collection unique de céramique et de verre. Elle ajoute qu'il est aussi l'un des cinq principaux musées de ce genre en Europe. Ce patrimoine appartient aujourd'hui à la Ville. Elle énonce ensuite quelques dates historiques et souligne que le musée a reçu une subvention fédérale en 2018, qui ne peut cependant pas être utilisée pour le bâtiment mais seulement pour le fonctionnement lié à la médiation culturelle. Elle ajoute qu'ils ont aussi reçu le label «culture inclusive», en accord avec le programme du Conseil administratif. Elle informe que, depuis l'autonomie du musée, la fréquentation n'a fait qu'augmenter. En revanche, aucun aménagement n'a été entrepris depuis la réouverture, en 1993. Il faut maintenant adapter certaines de ces installations aux exigences d'un musée actuel. Elle ajoute que le hall principal est très sombre, dépourvu d'un éclairage adéquat, ce qui les empêche de l'exploiter entièrement.

M. Meylan présente le musée par diverses photos. Il évoque ensuite le plan schématique et explique comment ils prévoient d'aménager l'intérieur du bâtiment. Il explique qu'ils vont déplacer la partie billetterie et boutique au niveau intermédiaire, permettant de s'y rendre avant d'accéder à l'exposition temporaire, au sous-sol, qui est payante. Il ajoute qu'ils souhaitent aussi intervenir sur la zone didactique, qui n'a pas été rénovée depuis 1993, en y intégrant de la technologie moderne, telle que des tablettes tactiles et du mobilier plus contemporain. Il ajoute qu'il y aura aussi un accès pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'une buvette où se restaurer. Il est aussi prévu d'améliorer la signalétique extérieure du bâtiment. Il détaille ensuite les montants qui devront être mis à disposition pour entreprendre de tels travaux. Il souligne que ceux-ci sont raisonnables, et auront un grand impact permettant au musée de répondre à ses besoins et d'améliorer les conditions de visite. Il précise que les travaux devraient durer dix mois.

Questions-réponses

Une commissaire demande s'il est prévu de mettre une barrière entre le public et les employés, telles des baies vitrées séparant les caissiers et le public.

M. Meylan répond que la question de protection du personnel est à discuter. Ils préfèrent toutefois ne pas installer de séparation vitrée. Ils devront cependant y réfléchir, devant considérer qu'il y a parfois des courants d'air ou d'autres éléments externes entrant en jeu. Il rappelle que le vitrage répond à des contraintes réelles, sécuritaires ou climatiques. M. Meylan confirme donc qu'il n'y a donc a priori pas de cloisonnement prévu.

Un commissaire souhaite une explication concernant la platine de sécurité.

M. Meylan explique qu'il s'agit de tableaux comportant des boutons de commande.

Le commissaire demande s'ils ont réfléchi à donner une deuxième vie au mobilier dont ils veulent se séparer.

M. Meylan répond qu'ils jettent rarement les choses. Ils le réparent dès qu'ils le peuvent, ou essaient de le réutiliser en le mettant à disposition pour d'autres entreprises. Il leur arrive aussi de le donner à des associations.

Une commissaire demande à M^{me} Galuba de répéter en quoi les collections de l'Ariana sont particulières et participent au rayonnement de ce musée.

M^{me} Galuba indique qu'il s'agit de l'unique musée suisse en lien avec des arts du feu, tels que la céramique et le verre. Ses collections couvrent douze siècles, et ont la particularité de venir de périodes aussi anciennes que récentes. Ils ont près de 28 000 œuvres d'artistes internationaux et suisses. Elle précise que les collections sont à plus de 90% en lien avec la Suisse.

La commissaire estime que la location du musée pour des événements privés doit coûter cher. Elle demande s'il y a un grand nombre de demandes, et si certains renoncent à cause du coût élevé. Elle souhaite savoir s'il y a une possibilité de faire des réductions.

M. Kanaan répond avoir examiné il y a trois ans tous les tarifs de location des musées et appliqué une échelle dégressive. Il indique qu'ils font la différence entre les locations de la part de clients ayant les moyens financiers, tels que de grandes entreprises, et de plus petits clients auxquels ils peuvent même accorder la gratuité. Il énonce qu'un tarif réduit sera accordé à la municipalité de Vienne lors de l'organisation du prochain bal viennois. Il précise qu'il n'est pas pratique

d'y organiser des événements. En effet, le musée ne fournit aucun matériel nécessaire.

M^{me} Galuba rappelle qu'au moment où le règlement des tarifications a changé, ils ont directement été confrontés au Covid. En conséquence, ils n'ont jamais pu le tester, les clients devant annuler leurs réservations. Elle précise que ce sont surtout des sociétés prestigieuses qui réservent ce bâtiment, la tarification étant de 27 000 francs pour une soirée. Elle précise qu'il n'est pas non plus possible de le privatiser totalement, expliquant qu'il y a de nombreuses contraintes pratiques et matérielles, et que des agents de sécurité doivent être sur place.

Une commissaire demande s'il y aura une fermeture du musée pendant les travaux.

M. Meylan répond par la négative. Les travaux étant très localisés, ils aimeraient amener le moins de nuisances possible au musée.

La commissaire demande s'il y aura des modifications du système de sécurité.

M. Meylan indique qu'il faudra tirer des câbles. Cependant, le principe même du système qui permet de protéger le bâtiment ne sera pas modifié.

La commissaire demande s'ils ont déjà subi des vols.

M^{me} Galuba répond par la négative.

Une commissaire demande le détail des chiffres de fréquentation sur les dernières années.

M^{me} Galuba indique que le musée a accueilli un total de 47 000 visiteurs en 2021. Elle fait remarquer qu'il y a eu une augmentation de 65% du public genevois pendant cette période. En 2020, 25 000 visiteurs ont été accueillis. Finalement, entre 2017 et 2019, le musée a atteint une fréquentation d'un peu plus de 67 000 visiteurs. Ils estiment qu'il y a actuellement une augmentation régulière, hors période Covid.

Une commissaire souhaite avoir des informations concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et quelles sont les améliorations éventuelles proposées ici.

M. Meylan explique qu'ils ont déjà amélioré cet aspect, mais la situation n'est pas encore totalement satisfaisante. L'accès se fait latéralement par un système de plateforme, qui descend les personnes à mobilité réduite au niveau inférieur du bâtiment. Ensuite, il y a un cheminement les menant à un ascenseur conforme. Le musée répond en tout cas aux exigences de sécurité. Ils ont étudié des solutions, notamment pour les marches, sans en trouver une réellement satisfaisante.

Il ajoute qu'ils avaient dû interrompre un beau projet en raison de sa proportion et de son prix, tous deux déraisonnables.

La commissaire demande si la mise en place de rampes amovibles a été réfléchie.

M Meylan indique que ça serait compliqué. Une rampe doit avoir une pente de minimum 6%, ce qui ne sera pas possible dans ces circonstances.

M^{me} Galuba ajoute qu'une collaboratrice du musée est à mobilité réduite, et qu'elle accède à celui-ci par le chemin décrit par M. Meylan.

M. Kanaan soulève les enjeux de la protection du patrimoine et de l'accessibilité universelle. Il explique qu'ils sont soumis dans les deux cas à des normes qui ne sont pas faciles à concilier et qu'ils font au mieux.

Un commissaire craint que ces rénovations fassent perdre son charme au musée.

M. Meylan le rassure et précise qu'ils n'interviennnent que sur des zones délimitées, notamment le vestibule. Les interventions seront sobres et contemporaines. Les tablettes, par exemple, seront disposées de manière soignée.

Votes

La proposition PR-1474 est acceptée à l'unanimité.